

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 22 juin 2017.

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux juin à vingt heures,
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, CORNU Marie-Thérèse, BARBIER Joseph, BARBIER Philippe, DESROCHE Henri, FRECHET Michel, HERMIL Etienne, MASSONNAT Rachel, MOINE Jérôme, MOREL Serge, PERRIN Lisa.

Excusé : M. ALBERT Claude.

Pouvoir : M. ALBERT Claude à M. MICHEL Laurent.

Madame Lisa PERRIN a été nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- Vote des subventions 2017
- Présentation et débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUi
- Demande de prêt de 300.000 euros.
- Demande de subvention auprès de l'Etat pour la sécurisation du groupe scolaire.
- Courrier de l'association Cantine garderie
- Réflexion sur les rythmes scolaires
- Compte rendu bâtiments et voirie
- Compte rendu commission urbanisme
- Compte rendu Syndicat et VDD
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Une modification est apportée sur la date du conseil d'école qui a eu lieu le 31 mars et non le 30. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de modifier l'ordre du jour par :

- Le report du vote des subventions
- Le rajout d'une demande de subvention auprès de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

N° 2017-019 – Demande de Fond de concours auprès de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée du Village – 3^{ème} Tranche plus accessibilité Personne à Mobilité Réduite.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la traversée du village 3^{ème} tranche. Il présente les nouveaux plans qui ont été élaborés par les services de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Ces travaux sont la continuité des travaux de sécurisation de la traversée du village engagés précédemment et dont une 1^{ère} tranche a été réalisée en 2010 et une 2^{ème} tranche en 2012, qui concernaient la partie de l'église jusqu'à la place.

La troisième tranche débute vers la place avec la création d'un plateau traversant afin de sécuriser la voie communale N°1, jusqu'au giratoire d'entrée nord du village. Cette troisième partie de travaux a pour but de poursuivre la création d'un vrai centre de village, de sécuriser l'ensemble du centre bourg qui comprend la mairie, les écoles, les équipements sportifs, le commerce multiservices et la place du village et assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Dans le même temps il est prévu un renforcement et un enfouissement des réseaux électriques et France Télécom, la poursuite du réseau d'éclairage public ainsi que la rénovation complète du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau d'eaux pluviales.

Le montant total du projet s'élève à 541.135,05 € H.T. et se décompose de la manière suivante :

- Travaux de voirie et maîtrise d'œuvre : 249.420,45 € H.T.
- Travaux d'éclairage public : 28.253,60 € H.T.
- Honoraires étude électrique : 2.877,00 € H.T.
- Travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques : 167.929,00 € (dont 16068 € à la charge de la commune)
- Travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom : 32.655,00 € (dont 21.321 € à la charge de la commune)
- Travaux réfection réseau d'eau potable : 60.000 € (pris en charge en totalité par le syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre)

Monsieur le Maire indique que ces travaux peuvent bénéficier d'un fonds de concours de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné, d'un montant de 64.931 €uros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des plans et du chiffrage des travaux, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le programme de travaux suivant :

Aménagement et sécurisation de la traversée du Village – 3^{ème} Tranche du giratoire d'entrée nord du village jusqu'à la place.

- ARRETE le plan de financement suivant :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Montant des travaux H.T.</u>	<u>Subventions sollicitées.</u>	<u>Reste à la charge de la collectivité</u>
Travaux de voirie	249.420,45	139.989,00	109.431,45
		Conseil Départemental : 14.652 (Base 29.304,49 travaux carrefour)	
		Conseil Départemental : 20.406 (Base 40.812,66 travaux giratoire)	
		Conseil Départemental : 40.000 (Base 179.303,29 travaux tronçon)	
		CC Vals du Dauphine : 64.931,00	

SEDI Travaux d'éclairage public	28.253,60	Pris en charge par le SEDI : 20.000	8.253,60
SEDI Travaux réseaux électrique + étude	167.929,00 2.877,00	Pris en charge par le SEDI : 151.861	16.068,00 2.877,00
SEDI Travaux réseaux Télécom	32.655,00	Pris en charge par le SEDI : 11.334	21.321,00
SMEAHB Travaux réfection réseau d'eau potable	60.000,00	Pris en charge par SMEAHB : 60.000	0,00
TOTAL	541.135,05	Subventions : 139.989,00 Prise en charge par les syndicats : 243.195,00	157.951,05

- DIT que la part restant à la charge de la commune soit 157.951,05 € sera financée par un emprunt (140.000 €) et un autofinancement communal (17.951,05 €).

- SOLLICITE auprès de Madame la Présidente, une aide au titre du fond de concours 2017 d'un montant de 64.931 €.

- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2017.

N° 2017-020 : Elaboration du PLUi secteurs des ex Vallons de la Tour et de l'ex Vallée de l'Hien - Présentation et débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2016-11-10.009 modifié portant création de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 153-8 à L. 153-13.

Le Maire expose que par délibération :

- Du 14 décembre 2015, le conseil communautaire des Vallons de la Tour a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Du 15 décembre 2015, le conseil communautaire de la Vallée de l'Hien a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Du 6 Avril 2017 la communauté de communes des Vals du Dauphiné a décidé de fusionner les deux procédures de PLUi des ex communautés de communes des Vallons de la Tour d'une part et de la Vallée de l'Hien d'autre part,

- Du 4 mai 2017, le conseil communautaire des Vals du Dauphiné a débattu des orientations du PADD.

Le Maire explique qu'un diagnostic a été établi pour l'ensemble des ex territoires Vallons de la tour et Vallée de l'Hien. Ce diagnostic a permis de dégager des enjeux aux deux échelles :

- Celle de l'ensemble du territoire
- Celle de chacune des communes membres.

Ce diagnostic a été présenté aux habitants, aux élus du territoire à plusieurs reprises.

Depuis plusieurs réunions de travail et de concertation ont été menées à l'échelle de l'ensemble du territoire des ex territoires des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien en vue de la préparation du projet d'aménagement et de développement durable.

Il ressort de ce processus la mise en avant d'enjeux importants pour l'ensemble du territoire et des communes membres, en particulier :

- Accompagner le développement démographique du territoire par la production d'environ 300 logements/an tout en évitant la surconsommation foncière et en développant une offre en logements adaptés à tous les besoins ;
- Accompagner les besoins des habitants par une évolution des équipements en renforçant l'offre structurante à l'échelle du territoire et veillant à maintenir des équipements de proximité ;
- Renforcer l'importante économie locale en équilibre avec le développement démographique, en :
 - Développant et confortant les ZAE communautaire structurante et en maintenant des espaces d'accueil économiques de proximité,
 - Facilitant l'évolution des entreprises industrielles et artisanales existantes,
 - Valorisant le commerce et en le préservant dans la ville centre de la Tour du Pin et dans les bourgs relais,
 - Développant le tourisme et les loisirs notamment à partir des ressources naturelles locales (étangs, cours d'eau espaces naturels permettant le développement des loisirs de pleine nature) et en valorisant le terroir,
 - Créant des conditions propices à la pérennité de l'agriculture notamment dans ses fonctionnalités et le maintien de son foncier.
- Valoriser nos paysages et la qualité des milieux naturels : par leur protection mais aussi la valorisation de leurs usages.

Le Maire présente les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable à débattre.

Il rappelle que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) doit intégrer les points suivants :

Le PADD selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme définit

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Tenant compte des objectifs et des enjeux issus de la phase diagnostic, le PADD de la communauté de communes des Vals du Dauphiné portant sur les territoires des ex communautés de communes des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien dont le projet détaillé est annexé à la présente délibération, s'attache à définir un projet intercommunal, tout en respectant les enjeux spécifiques à chaque commune.

Le PLUi constitue une opportunité pour traduire une pratique intercommunale solidaire et traiter des problématiques complexes de l'aménagement et du développement.

Le territoire du PLUI est un territoire confronté à des enjeux particuliers :

- L'accueil de nouvelles populations, la réponse aux évolutions des besoins en logements notamment en lien avec le vieillissement d'une part et l'accueil des jeunes ménages d'autre part,
- La gestion des mobilités et l'articulation équilibrée entre campagne et ville,
- Le confortement des fonctions de centralité et de l'attractivité de la ville centre de la Tour du Pin,
- L'accès aux services de proximité,
- Le développement de l'emploi local,
- La préservation des équilibres environnementaux et paysagers,
- La valorisation du territoire dans toutes ses composantes.

Aussi pour répondre à ces enjeux, le PLUi a pour ambition de valoriser les territoires des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien au sein des Vals du Dauphiné comme territoires d'accueil : accueil résidentiel, accueil économique, accueil d'équipements et de services structurants. Cette ambition est portée par une situation privilégiée : la forte accessibilité routière et ferroviaire, la proximité de la métropole lyonnaise, de l'aéroport international de Saint-Exupéry et des agglomérations Grenobloise et de Chambéry.

Le développement induit par cet accueil n'est pas subi, mais maîtrisé de façon à préserver les qualités supports de l'identité et de l'attractivité du territoire : son paysage, ses milieux naturels (en particulier ceux liés à l'eau), son patrimoine bâti dauphinois si caractéristique. Le développement envisagé s'intègre donc dans une démarche qualitative : valorisation des espaces urbains, confortement des centralités, développement de l'emploi et des services à la population, préservation des paysages emblématiques et de la naturalité.

Le PLUI s'inscrit dans un contexte de transition :

Le contexte territorial est très évolutif avec les fusions des EPCI au sein des Vals du Dauphiné depuis le 1^{er} janvier 2017.

De nouveaux outils et une nouvelle échelle de réflexion sont lancés dans les différents domaines économiques, de l'habitat, des déplacements. Aussi le PLUi recherche une large

ouverture et laisse volontairement des marges d'évolution dans ces domaines de façon à permettre la mise en œuvre des politiques communautaires à venir. Toutes les orientations mises en place ne doivent pas être considérées comme bloquantes vis-à-vis des évolutions futures des politiques économiques, résidentielles, des équipements et de mobilité.

La démarche du projet territorial a identifié de nombreuses possibilités de développement, toutes ne sont pas proposées par ce PLUi. Certains secteurs de développements économiques ou résidentiels possibles ont été identifiés, mais n'apparaissent pas « matures » au moment du débat des orientations sur le développement du territoire. Leur développement est remis à plus tard compte tenu des priorités données :

- au recentrage du développement sur les espaces déjà urbanisés ;
- aux espaces économiques ou résidentiels ayant déjà fait l'objet d'investissements publics dans les infrastructures et les équipements.

Le PLUi raisonne à une échéance de 12 ans.

Un exposé des orientations proposées au débat suit.

Il comporte notamment des orientations en matière de soutien au développement démographique et au développement économique dans toutes ses dimensions (agricole, industrielle, artisanale, commerciale, touristique...), en matière de politique des équipements (dans toutes leurs composantes, y compris numérique) et des loisirs.

Les orientations en matière de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques sont aussi proposées. Concernant la structuration urbaine du territoire, il s'agit de conforter l'armature urbaine à partir de la ville centre et des bourgs relais de St Victor de Cessieu et de Biol.

La question de l'organisation des déplacements est présentée de façon à constituer une offre de service structurante pour les habitants et les entreprises du territoire.

La question énergétique constitue aussi un point de développement du territoire, il est proposé de rechercher des modes de valorisation des ressources locales pour favoriser la transition énergétique.

Le Maire précise :

- que les orientations proposées pour le PADD ont été présentées en réunions publiques à Rochetoirin le 19 avril 2017 et à Sainte-Blandine le 26 avril 2017 et ont suscité des remarques dont il a été tenu compte ;

Sur proposition du maire, un débat s'engage entre les conseillers municipaux où cours duquel les points de vue s'expriment sur les orientations générales du PADD évoquées précédemment et notamment sur les points suivants :

Les axes et orientations débattus et retenus sont :

1. L'ambition du territoire

- **Un PLUi dans un contexte de transition**
- **Un territoire d'accueil et de qualité**
- **Une diversité source de synergies**

2. Une production de logements dynamique mais durable, favorisant mixité et économie d'espace

- **Les principaux constats**
- **Permettre une croissance démographique estimée à environ 1,4% par an pour 12 ans (2018-2029)**

- **Produire environ 300 logements neufs par an en favorisant la mixité sociale et générationnelle**
 - **Favoriser l'émergence de logements moins consommateurs d'espaces pour réduire les besoins en foncier et limiter l'impact du développement sur l'agriculture, l'environnement et le paysage**
 - **Accompagner les besoins des habitants par une évolution des équipements**
- 3. Réinvestir et se réappropriier les centralités :**
- **Les principaux constats**
 - **Orienter le développement du territoire sur les enveloppes urbaines des centres-villes et centres-villages**
 - **Favoriser l'appropriation, l'animation et la qualité de vie des centres urbains**
 - **Maintenir le niveau d'accessibilité du territoire, tout en veillant à limiter les nuisances liées aux infrastructures pour améliorer l'image, l'attractivité et le cadre de vie du territoire**
- 4. Favoriser un développement économique cohérent à l'échelle des VDD dans des espaces de qualité**
- **Les principaux constats**
 - **Rechercher le développement de l'emploi local**
 - **Favoriser un développement économique cohérent**
 - **Renforcer la qualité d'accueil**
 - **Pour un développement commercial équilibré**
 - **Rechercher le renforcement des activités de tourisme et de loisirs**
 - **Valoriser l'agriculture comme composante essentielle du territoire**
- 5. Maintenir les qualités naturelles et paysagères comme support d'attractivité**
- **Les principaux constats**
 - **Préserver le paysage patrimonial existant**
 - **Se développer en valorisant les qualités paysagères du territoire**
 - **Encourager la requalification paysagère et urbaine des sites sensibles du territoire**
 - **Valoriser les principales entrées du territoire des Vals du Dauphiné**
 - **Prendre en compte des risques dans les développements urbains**
 - **Maintenir les qualités naturelles comme support d'attractivité**
 - **Respecter le cycle et de la qualité de l'eau**
 - **Gérer les nuisances liées aux infrastructures routières et ferroviaires**
 - **Participer aux objectifs de limitation des émissions de gaz à effet de serre**

Ce débat a plus particulièrement porté sur les points suivants :

- La densification des constructions individuelles sur des surfaces très petites préserve le foncier mais engendre une proximité des habitations qui apeure.
- Il est nécessaire de prévoir une bonne organisation et implantation des constructions afin de préserver une qualité de vie en habitat individuel et notamment un bon ensoleillement des habitations. Réglementer l'implantation des constructions
- Conforter et privilégier les accès et dessertes communs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après avoir débattu, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur le PADD conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.

N° 2017-021 – Demande de prêt de 300.000 euros à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement de la traversée du village 3^{ème} tranche et notamment le financement. Il présente les conditions faites par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel sud Rhône Alpes, à savoir :

- Prêt d'un montant de 300.000 €
- Durée : 12 ans (144 mois)
- Taux client : 1.10 % en semestriel
- Echéances semestrielles
- Premières échéance du prêt 6 mois après la date de déblocage des fonds
- Frais de dossier : 400 €

Après délibération, le conseil municipal :

- **Valide** la proposition de Monsieur le Maire
- **S'engage** pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.
- **S'engage** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- **Confère**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
- **Affirme** en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi 82.213 du 02 mars 1982 et 82.623 du 22 juillet 1982.

N° 2017-022 - Demande de subvention auprès de l'Etat pour la sécurisation du groupe scolaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de travaux de sécurisation des écoles l'Etat aide au financement de certains travaux. Il propose qu'une demande soit faite pour le changement des portails d'accès au groupe scolaire. Un devis a été établi pour un coût de 5000 € H.T.

Le conseil municipal, après délibérations :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire
- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère une subvention au titre de la sécurisation des écoles (FIPD)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Courrier de l'association cantine garderie

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association cantine garderie qui souhaite dissoudre l'association pour le 31 août 2017. Il rappelle que cette association, mise en place dans les années 1970, par les familles pour répondre à des besoins de garde des enfants et de restauration, était gérée par des parents bénévoles. Depuis quelques années, le manque d'investissement des familles dans cette association, a fait naître des difficultés dans sa gestion devenue de plus en plus complexe. Afin de soulager les bénévoles, la commune avait déjà repris, en février 2015, la gestion complète du personnel. Puis en accord avec l'association, la commune a mis en place et administre depuis le 1^{er} janvier 2017, le portail famille qui permet les inscriptions, la facturation et les règlements via internet. A ce jour, l'association ne gère plus que les achats de fournitures et leurs paiements, son utilité est très réduite. Cette dissolution entraînera la reprise par la commune de la partie gestion de l'approvisionnement. Si la dissolution est confirmée, les services périscolaires (cantine, garderie et TAPS) seront entièrement gérés par la commune.

Réflexion sur les rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de revenir à la semaine de quatre jours, à compter de la rentrée de septembre 2017, après accord du conseil municipal et du conseil d'école. Il rajoute que la demande de dérogation doit parvenir à l'inspection d'académie dans les tous prochains jours. Il indique que le retour à la semaine de quatre jours nécessite la réorganisation complète des services communaux scolaires, et notamment les plannings et horaires de travail des agents communaux.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de tous ces éléments, propose :

- de ne pas mettre en place la semaine de quatre jours à la rentrée 2017
- d'étudier sa mise en place pour la rentrée 2018
- de supprimer les intervenants extérieurs pour les TAPS dès la rentrée 2017 compte tenu de l'incertitude dans le maintien de l'aide accordée lors de la mise en place des TAPS.

Compte rendu commission bâtiments

- contrôle annuel des installations gaz par Socotec : Présence d'une légère fuite de gaz au détendeur du local vestiaire. La réparation a été faite par l'entreprise Giroud.
- Réparation de la pompe à fuel de la chaudière mairie-école et changement du manothermomètre de la salle des fêtes par l'entreprise Primjorex.
- Travaux appartement communal

Les travaux avancent comme prévu. L'appartement sera mis à la location à compter du 1^{er} août 2017

- Travaux de mises aux normes bâtiment vestiaires

Mme GALLIEN architecte prépare actuellement le dossier d'autorisation de travaux ainsi que la consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

- Travaux toitures groupe scolaire

Les travaux vont démarrer dès la fin de l'école soit le lundi 9 juillet 2017

Compte rendu de la commission Voirie

- Les travaux d'aménagement de la RD 73k se poursuivent normalement.
- le broyage annuel des bords de chaussée a été réalisé et le curage des fossés et la pose de tuyaux chemin de Courmourousse vont être effectués prochainement.
- il est prévu la remise aux normes durant la période estivale des regards d'assainissement de la salle des fêtes.

Compte rendu de la commission urbanisme

La commission a étudié les dossiers suivants :

- Permis de construire déposé par M. Munoz pour la construction de deux bâtiments agricole (centre équestre) chemin de Chélieu. Avis favorable
- Permis de construire déposé par la sté GENOR pour la construction de deux garages au hameau de Courmourousse. Dossier déclaré incomplet -
- déclarations préalables avec avis favorable
 - M. Maisonnas pour la construction d'une piscine avec abri – chemin des Villettes.
 - M. Roche pour la pose d'une clôture – lotissement le jardin des Vernes
 - M. Grutter pour la pose d'une clôture – lotissement le jardin des Vernes
 - M. Boulon pour la construction d'un abri de jardin – chemin de la Fauconnière.

Compte rendu syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre.

Les principaux sujets abordés sont la tarification de l'assainissement non collectif, l'achat d'eau au syndicat des Abrets, les admissions en non-valeur et l'inauguration de la station d'épuration à Panissage.

Compte rendu des commissions des VDD

Voirie : Etude sur la répartition financière des charges entre les communes en fonction des charges transférées à la communauté de communes.

Jeunesse : Fermeture de la piscine des Abrets-en-Dauphiné pour travaux pour une durée de 18 à 24 mois. Rénovation complète de la structure – le coût des travaux est estimé à 5 M d'euros avec des subventions attendues de l'ordre des 3 M d'euros. Cette piscine sera reprise par la communauté de communes au même titre que la piscine de la Tour du Pin.

Déchets – environnements : amélioration des corridors biologiques à Cessieu et Saint clair de la Tour.

Mise en place des espaces verts sans phyto et plan de désherbage, gestion de l'ambrosie.

Agricole : Première prise de contact de la commission

Questions diverses

- Voir le dépôt de terre effectué sur le chemin qui longe le lotissement et rejoint le hameau du Moriot, par un habitant du lotissement.
- Haie chemin du Rual à faire élaguer et vers l'église à faire tailler.
- Porte du préau de l'école est à réparer. Le crochet de retenu a été détérioré.
- Demande de ventilateurs pour les classes 1 et 2 : avis favorable.
- Remise à chaque conseiller du flash info à distribuer dans chaque foyer avant le 1^{er} juillet.

Prochaines réunions du conseil municipal :

- le vendredi 30 juin pour la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs.
- Le jeudi 20 juillet 2017 précédée de la commission urbanisme.